

[Home](#) ■ [Produits](#) ■ [Traitement des boues](#)

Traitement des boues

HUBER traitement des boues - Un seul partenaire:

Tamissage- Epaissement- Déshydratation- Séchage- Traitement complémentaire- Recyclage

Les boues issues des traitements mécaniques, physico-chimiques et biologiques des eaux usées représentent le principal déchet généré par les stations d'épurations urbaines. Le volume de boue généré dépend du procédé épuratoire et du nombre d'habitants raccordés au système d'assainissement. D'un pays à l'autre ces valeurs varient en fonction du taux de raccordement, des quantités de pollution émises et du type d'habitat (rural ou urbain).

Les quantités de boues produites dépendent donc à la fois de la composition de l'eau traitée, du système de traitement et de ses performances.

Ainsi la production de boue produite varie, en fonction du pays, de 20 à 45 kg de MS par habitant et par an.

Les boues présentent des propriétés différentes qui influent sur le coût de leur traitement. La proportion d'eau dans les boues représente un paramètre important qui conditionnera à la fois les coûts de transport et d'élimination. La siccité varie en fonction du type de boue et de la solution de traitement utilisée.

Sa composition chimique est liée à la qualité des eaux usées et de son traitement. Le principal facteur limitant en terme de revalorisation à but fertilisant est la teneur en métaux lourds.

Il a récemment été démontré que cette voie d'élimination ne peut se positionner comme une solution sûre durablement. Car même si l'évacuation s'inscrit dans le cadre légal d'épandage, une accumulation de métaux lourds dans les sols reste observable. De plus, les boues de stations d'épuration contiennent des quantités variables de substances endocrines diverses. L'épandage des boues entraîne donc une diffusion importante dans l'environnement de substances endocrines (hormones, antibiotiques ...) biologiquement très actives.

Une nouvelle législation européenne impose une teneur maximale en MO de 5 % pour tout retour en terre de déchets, ce qui interdira dorénavant la mise en décharge des boues urbaines.

Si les boues de station d'épuration séchées sont incinérées, elles produisent une puissance calorifique équivalente au bois qui peut être réutilisée pour leur séchage.

HUBER vous offre une gamme complète d'équipements pour le traitement de vos boues.

Systems

- [Tamissage](#)
- [Epaissement](#)
- [Deshydratation](#)
- [Séchage](#)
- [Thermal Utilisation](#)

S.à r.l. au capital de 75 000 EUR – RCS Colmar B389416231 – APE 4669B – Siret 389 416 231 00030 – N° TVA FR 08 389 416 231

Adresse :
10 A allée de l'Europe
67140 BARR
FRANCE

Télécopie :
+ 33 (0) 3 88 08 14 98
e-mail : info@huber.fr
internet : www.huber.fr

Téléphone administration : + 33 (0) 3 90 57 49 10
Téléphone commercial : + 33 (0) 3 88 08 51 52
Téléphone réalisation : + 33 (0) 3 88 08 59 60
Téléphone SAV : + 33 (0) 3 90 57 49 09

BNP PARIBAS : BIC BNPAFRPPSTR
IBAN FR76 3000 4004 8700 0100 0723 125
CIC BANQUE CIAL : BIC CMCIFRPP
IBAN FR76 3008 7330 8000 0428 2740 114